

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER, Denis DERVIN

Excusée : Marie VAN DEN BERGHE

Absent : Boris MONTVILOFF

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Demande de subventions** :

Nous avons reçu plusieurs demandes de subvention : L'ACCA, l'Association des lieutenants de l'ouvrier, le GVA Mézières Bellac, et l'Association haut galop Limousin

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'attribuer 300 euros à l'ACCA de Blanzac, et aucune subvention pour les autres associations.

- **Demande d'aide sociale** :

Un dossier de demande d'aide alimentaire a été déposé par l'assistante sociale du conseil départemental pour un Blanzannier pour un montant de 100 euros. Cette personne en difficulté financière est en attente d'un remboursement de son fournisseur d'électricité.

Un élève du lycée des Vaseix a fait une demande d'aide exceptionnelle. Il est étudiant en BTS sciences techniques de l'aliment et la classe doit partir en voyage d'études au Sénégal. Le coût restant à charge est de 300 euros par élève.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'attribuer une aide alimentaire de 100 euros si le remboursement n'est pas intervenu, et une aide de 100 euros pour le voyage scolaire.

- **Création d'un poste d'attaché** :

La secrétaire, actuellement au grade de rédactrice principale 1^{ère} classe pourrait potentiellement prétendre à accéder au grade d'attaché en promotion interne au titre de l'ancienneté. Cette nomination éventuelle est liée à l'avis du comité technique, mais également aux postes ouverts. Il est possible d'ouvrir ce poste dès maintenant.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de créer ce poste.

- **Location de l'auberge**:

Nous avons un candidat pour la reprise de l'auberge. Cette personne avait son entreprise sur Chateauponsac, mais souhaitait développer une activité de restauration en plus de celle de traiteur. A plusieurs reprises, il nous avait demandé les clés de l'auberge pour diverses raisons (brasseur, sécurité incendie, entretien des espaces verts, fournisseurs divers...). La semaine dernière nous avons été destinataires d'un mail d'une cliente particulièrement mécontente qui nous a interrogés. Puis lors d'une réunion avec les adjoints nous avons été voir l'auberge et avons découvert qu'il avait fait installer du matériel et fait reproduire des clés.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de ne pas donner suite à cette candidature.

- **Demande d'occupation du domaine public** :

Le propriétaire du local sis 4, place de l'église a fait une demande pour créer une activité de restauration à son domicile et demande la possibilité de faire une terrasse de café et un étal de vente sur la place de l'église.

Après délibérations, afin de préserver la tranquillité du voisinage, et compte tenu de la configuration des lieux, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de ne pas donner de suite favorable à cette demande

- **Date du prochain conseil** : La date proposée est le mardi 2 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun autre sujet abordé, la séance est levée à 21h30.